

Procès en appel : Lyonmag vs Beaujolais

Lyon Mag' et le beaujolais

Procès en appel le 17 juin 2003

C'est le 17 juin 2003 que la Cour d'appel de Lyon examinera l'affaire qui oppose Lyon Mag' aux viticulteurs du Beaujolais...

En première instance, Lyon Mag' a été condamné par le tribunal de grande instance de Villefranche-sur-Saône, présidé par Gérard Zemerli, à payer 350 000 euros (2,3 millions de F) aux 60 syndicats de producteurs de beaujolais qui avaient porté plainte "pour dénigrement de produit" suite à la publication par notre magazine, en juillet 2002, d'une interview de François Mauss, président du Grand Jury européen et expert reconnu, qui mettait en cause la qualité du beaujolais nouveau qu'il qualifiait de "vin de merde".

Une condamnation totalement incompréhensible pour Lyon Mag' qui avait donné la parole, dans le même numéro, à Maurice Large, président de l'Union interprofessionnelle des vins du Beaujolais, pour répliquer aux accusations de François Mauss. Cette décision a d'ailleurs provoqué la réaction de Reporters sans frontières mais aussi de nombreux médias français et étrangers qui ont apporté leur soutien à Lyon Mag' en soulignant qu'un tel jugement remettait gravement en cause le droit à la critique.

De nombreux observateurs ont également mis en doute l'impartialité de ce tribunal de Villefranche-sur-Saône qui est situé au cœur du Beaujolais. D'ailleurs, Lyon Mag' a lancé une pétition sur ce thème qui a recueilli près de 10 000 signatures.

<http://www.lyonmag.com>

Par

Publié sur Cafeduweb - Archives le jeudi 22 mai 2003

Consultable en ligne : <http://archives.cafeduweb.com/lire/3113-proces-en-appel-lyonmag-vs-beaujolais.html>